

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 18

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 09 septembre 2025**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH  
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélie HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG  
Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise  
MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

**3. SOLLICITATION DE L'INTERVENTION DE L'EPF D'ALSACE ET AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BIEN(S) POUR USAGE.**

Rapporteur : Le maire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

VU le courrier de sollicitation adressé par la commune de MOMMENHEIM à l'EPF d'ALSACE le 20/08/2025,

VU l'avis des domaines rendu le 08/08/2025 et référencé DS : 25575194 et OSE : 2025-67301-56186.

*Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à MOMMENHEIM (67670), rue des Vergers, figurant au cadastre sous section 1 parcelles numéros, 152-154-155-158-159-30

et 84 d'une superficie totale de 00 ha 12 a 60 ca, consistant en une maison d'habitation sur son terrain d'assiette en vue d'y réaliser un projet d'élargissement de la voirie d'accès à l'école afin de sécuriser la zone ;

- **APPROUVE** les dispositions des projets de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition de biens et d'autoriser M. Francis WOLF, Maire de la commune de MOMMENHEIM à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.
  
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme.

Le Président, Francis WOLF, le maire.



Le (la) secrétaire de séance, M. Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

